

# LA DRACHE...



Section Interrégionale de LILLE

DR : Picardie - Dunkerque - Lille



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

N°11 - juillet 2017



## CTSD du 29 juin 2017 à Lille : la prévention des agents au cœur des préoccupations syndicales

Ce jeudi 29 juin 2017, s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France le traditionnel CTSD consacré au DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et PAP (Plan Annuel de Prévention) de la DI et des directions régionales de Lille, Dunkerque et Amiens. Au programme, il y avait notamment trois autres points soumis au vote :

1. l'approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mai 2017 ;
2. la modification des horaires d'ouverture du bureau d'Amiens ;
3. la modification des horaires d'ouverture du bureau de Compiègne.

Ce cinquième CTSD de l'année à Lille, a pu se dérouler jusqu'à son terme. Un fait rare en 2017, dû notamment à un ordre du jour ne portant pas d'atteinte majeure ni aux structures, ni aux emplois douaniers.

### La problématique du HK



*En guise de préambule, la doctrine d'emploi du HK\* a été abordée.*

Le Président propose de faire évoluer le dispositif relatif à cet équipement spécifique afin de garder la supériorité, en nombre, des agents de contrôle par rapport aux personnes contrôlées.

Un séminaire interrégional devrait prochainement aborder la coordination globale des unités : le DI souhaite la recentrer sur les divisions pour plus de cohérence. Il s'agit de rendre les coordinations moins contraignantes et prendre davantage en compte l'initiative des unités.

Il y a également nécessité pour les agents de disposer de plaques de protection coquées et d'aménager les véhicules pour stocker cette arme longue en toute sécurité.

Enfin, le DI déclare avoir choisi, pour les unités de Surveillance, des véhicules SUV, type 3008.

Vu la conjoncture, tous ces dispositifs sont pour lui indispensables.

Du point de vue de l'UNSA Douanes, si nous convenons que des adaptations au dispositif sont utiles, il nous paraît nécessaire d'exempter les personnels féminins du port du HK en attendant les dotations de plaques coquées.

(\* voir la Drache N°9 comportant un article relatif au pistolet HK)

## Modification des horaires des bureaux d'Amiens et Compiègne



Après approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 9 mai 2017, **les deux points suivants ont également abouti à un vote favorable concernant les changements d'horaires des bureaux d'Amiens et Compiègne.**

Les horaires d'ouvertures proposés, suite à la consultation des opérateurs et des agents, sont :

8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00 (Pour rappel, les horaires étaient 8h -12h / 14h - 18h).

Les nouveaux horaires, adoptés à l'unanimité, sont d'application immédiate, après accord entre le DR d'Amiens et les chefs de service concernés.

## La présentation des DUERP et PAP 2017



Le conseiller de prévention a exposé la campagne 2016/2017 qui s'est ouverte le 8 septembre 2016 par une note DG du bureau A3. Il n'y a pas eu de consultation des services cette année (depuis 2014, ceux-ci sont consultés une année sur deux). La campagne s'est donc appuyée sur la concertation avec les chefs de service ainsi que sur les groupes de travail au sein des directions.

C'est en avril qu'a eu lieu le cadrage des DUERP et des PAP de chaque direction avant leur présentation au CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail). La fin de campagne est fixée au 12 juillet.

En résumé, nous pouvons lister les risques en une série de grandes familles :

- les risques liés au port et à l'usage de l'arme, qui nécessitent le rappel constant des consignes ;
- les passages de vive force et les oppositions à fonction auxquelles sont également confrontés, pour ces dernières, les agents OP/CO ;
- les risques routiers : circulation, contrôles et le trajet domicile/travail qui concernent tous les agents ;
- les risques d'agression verbale et/ou physique des agents en contact avec les usagers ;
- les risques liés au terrorisme, apparus depuis les premiers attentats de 2015 ;
- les risques sur les réseaux sociaux, qui sont assez nouveaux ;
- les risques liés au travail sur écran, aux ambiances lumineuses ou thermiques, qui sont maintenant bien connus en raison des nombreux efforts de communication menés par l'administration ;
- les risques liés aux incendies ou à l'amiante, qui sont également bien maîtrisés à présent ;
- les risques psycho-sociaux, qui deviennent de plus en plus importants. Pour exemple, 17 % des lignes du DUERP de Dunkerque y sont consacrées, pour lesquelles il est proposé « l'écoute des chefs de service » (en attendant le dispositif BEAT : Bien Etre Au Travail).

La prochaine campagne commencera probablement en septembre avec la consultation des agents. La nouvelle Recette Interrégionale, qui dépendra du DI, aura son propre DUERP.

**Les représentants du personnel ont demandé que des formations, telle que la conduite rapide « spécifique surveillance », soient prises en charge par la Douane et non par le CHS.**

Pour le Président, il s'agit d'un faux problème : que ce soit la Douane ou le CHS, « ce sont nos impôts qui les financent ». D'ailleurs, il rappelle la possible fusion à venir des instances CT et CHS, et qu'il n'y aurait alors plus qu'une seule ligne budgétaire.

Profitant que le thème de la formation soit abordé, le chef du pôle BOP/GRH a mentionné qu'il existe un déficit global de compétences dans notre interrégion. Il l'explique par le fait que les formations ne sont pas toutes obligatoires et qu'elles se déroulent maintenant à La Rochelle, également pour les OP/CO.

**Sur ce point, nous ne pouvons que regretter la fermeture de l'école de Rouen !**

Revenons au sujet de la prévention, **Le DR d'Amiens** a précisé, concernant sa circonscription, qu'il a été procédé à un regroupement des lignes et à une hiérarchisation des risques pour plus de lisibilité. Pour lui, dans « gravité du dommage potentiel », il faudrait enlever le mot « potentiel » qui revêt un aspect subjectif. La fréquence de tel ou tel risque pose aussi un problème. En effet, sur quelle durée doit-on l'envisager ? Sans compter qu'on ne dispose pas de statistiques fournies par l'administration pour pouvoir l'évaluer.

Une intervention que nous partageons, puisque les agents de l'interrégion ont malheureusement été sévèrement exposés à des dommages l'année dernière.

Pour le **DR de Dunkerque**, la classification des risques revêt un caractère factice, car si le risque est intolérable, une réponse immédiate doit aussitôt être apportée. Cela s'impose aux risques d'ordre matériel, où il est possible d'apporter une solution rapide et appropriée, en tenant compte néanmoins des conditions budgétaires actuelles.

Enfin, pour le **DI**, le classement est une question de sémantique, d'où la difficulté à catégoriser les risques. Mais l'important reste le PAP, puisqu'il recense les mesures effectivement mises en œuvre et devant être efficaces pour tendre à l'élimination des risques, ou du moins à leur maîtrise.



Si le **DUERP**, et plus récemment le **PAP**, sont des outils nécessaires et reconnus dans la prévention des risques professionnels, il faudra s'assurer que le **BEAT** (sujet abordé dans la Drache N°9 de mai 2017) devienne un autre levier important de la prévention.

Pour rappel, la priorité de ce nouveau dispositif sera donnée aux risques psycho-sociaux (RPS), qui s'entendent comme les risques relatifs à la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Il s'agira alors de mener des actions préventives ou curatives, collectives et non personnelles.

## Questions diverses

### La sécurité des bâtiments

L'UNSA Douanes est intervenue au sujet de la **sécurisation des sites pour les unités de Cambrai, Maubeuge et Nogent**, et demande que des moyens supplémentaires soient investis afin de préserver l'intégrité des agents et des moyens mis à leur disposition.

En réponse, le **DI** a souligné que beaucoup de dépenses ont été réalisées dans ce sens (barreaudage, vidéosurveillance). Toutefois, il va solliciter les chefs de service concernés de façon à ce que ces derniers contactent, soit dans les commissariats, soit dans les gendarmeries, le référent sécurité pour les bâtiments publics en vue de vérifier si les mesures sont suffisantes, ou non, en Douane.

**Cette réponse d'attente ne nous a pas satisfaits !**

**Il y urgence, notamment à la BSI de Maubeuge pour laquelle des engagements avaient été pris par le DR de Lille (avant qu'il ne soit préempté par la DG..). Nous attendons que l'administration suive ces engagements.**



Concernant le **port fluvial de Lille**, c'est le même constat : les locaux, partagés avec des entreprises privées, ne sont que très peu sécurisés.

De même, les **locaux de la BSI de Lille Gares** posent problème puisqu'en raison du prix des surfaces dans la gare, ils ne sont pas sur place. Pour satisfaire à un besoin supplémentaire de 40 à 50 m<sup>2</sup>, l'administration a proposé d'installer un second modulaire en plus de celui déjà existant.

Enfin, il y a toujours le manque de places de parking. Avec VINCI, le coût à financer par le BOP s'avère trop onéreux. Cependant, le président de la MEL (Métropole Européenne Lilloise) pourrait éventuellement louer à la **DI** une quinzaine de places à un coût moindre que celui proposé par VINCI.

### Amiens CO et SU

L'UNSA Douanes a interrogé le président de séance sur les avancées du dossier concernant la brigade et le bureau d'Amiens.



Il nous a répondu que pour l'heure, les devis des entreprises sont attendus pour chiffrer les travaux du bureau, qui devraient commencer en septembre. Le déménagement des OP/CO aurait lieu entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Quand tous les éléments seront réunis, il y aura une présentation du dossier au CHSCT.

En ce qui concerne la brigade, il y aura une notification des marchés et obtention des crédits de paiement en janvier 2018. Les travaux se termineraient vers la fin de l'année prochaine, dans le délai contraint des deux ans à compter du CTSD du 7 novembre 2016.

Enfin, la construction d'un garage dans le prolongement du bâtiment est prévue, avec une circulation à l'intérieur, ainsi que celle d'un local pour les marchandises saisies.

## **Boulogne BSI**

**Des personnels de Paris-spé ont été demandés à la DG afin d'aider les collègues** de cette brigade à tenir le PPF (Point de Passage Frontalier) du Touquet, mais il n'y a eu aucune réponse pour le moment. *C'est pourtant l'aéroport utilisé par le Président de la République.*

Vu la charge de travail (300 personnes à contrôler le 18 juin 2017), la BSI a demandé un renfort de neuf agents, sachant qu'au bout du compte, elle pourrait en recevoir moins.

## **BSI de Calais Littoral**

**Un « bagagix » supplémentaire est nécessaire.** C'est l'ASN (Agence de Sûreté Nucléaire) qui a été saisie et relancée, mais le dossier est incomplet. Le problème semble venir de cette agence. Le DR de Dunkerque s'est engagé à lever rapidement ce blocage.

## **Les autorisations exceptionnelles d'absence (AEA)**

Le DI et son service RH se sont penchés sur les demandes d'AEA accordées dans l'interrégion. Ils estiment s'être rendu-compte, qu'en retirant celles qualifiées de « légitimes » (comprendre celles qui entrent dans le cadre de la note DG du 23-12-2013 : événement non prévisible, incontournable ou obligatoire), 175 AEA seraient non recevables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De fait, il semble reprocher aux chefs de service de les avoir accordées.

**D'après l'UNSA Douanes, qui dénonce toujours la suppression du système précédent des indispositions (ID), il est nécessaire de s'en remettre à la note, qui offre justement une certaine amplitude au chef de service pour évaluer la demande d'AEA.**



D'ailleurs, existe-t-il une statistique des AEA refusées, toujours d'après les motifs prévus par la note DG ? Car si cadrage il devait y avoir, il faudrait alors songer à cette statistique pour rétablir des AEA refusées à tort !

**Aussi, nous attendons du directeur qu'il ne perde pas de vue, qu'il s'agit avant tout d'un droit accordé aux agents, sous conditions prévues.**

**A trop vouloir durcir ces conditions, cela pourrait s'apparenter à une autre attaque portée envers les personnels, alors que le gouvernement s'en charge déjà très bien actuellement !**

## **Retour du jour de carence : démagogique et injuste**

*La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérard Darmanin lors des États Généraux des comptes de la nation, est profondément injuste, car elle nuit à la santé des agents publics alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement. Les agents ne s'absentent pas sans raison !*

**Elle est démagogique, car** ce n'est pas cette mesure représentant 170 millions d'euros qui rééquilibrera le budget de la France et qui permettra d'économiser les 5 milliards nécessaires pour boucler le budget 2017, selon l'audit de la Cour des comptes. Elle est tout simplement inutile !

**Elle est injuste, car les agents ne sont pas couverts par une convention collective comme les deux tiers des salariés.**

Elle est injuste, en particulier, pour tous les agents qui exercent par tous les temps en extérieur ou pour tous ceux qui ne peuvent absolument pas assurer leur mission en cas de maladie au risque de contaminer les plus fragiles comme à l'hôpital.

**Pour l'UNSA-Fonction Publique, après le gel annoncé de la valeur du point d'indice, cette mesure apparaît comme un manque de reconnaissance de l'implication des agents publics dans leurs missions.** Le ministre a également confirmé la suppression de 120 000 postes. **La fonction publique et les agents publics ne peuvent être ramenés en permanence à une ligne budgétaire !**

**L'UNSA-Fonction Publique demande une amélioration des conditions de travail et une réelle qualité de vie au travail.**

C'est ce qu'elle réaffirmera lors du prochain Conseil Commun de la Fonction Publique en demandant, entre autres, au ministre de l'action et des comptes publics de permettre à tous les agents de disposer d'une protection sociale complémentaire incluant une participation significative des employeurs publics.

**De plus, si carence il y a, c'est bien celle du dialogue social, sur les trois récentes annonces qui frappent les agents publics.**

